



☎ 01 60 01 70 35

📠 01 60 01 71 79

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. Maxence GILLE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Daniel SEVILLANO – M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Brigitte PORCHER – M. Bertrand GIRAUDEAU – Mme Patricia SERRANO – M. Romain SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Claude CAMUS – Mme Monia CHATELET – M. Laurent COURTIAT – M. Pierre COURTIER – Mme Sabine COURTIER – M. Valérian GILLOT – Mme Carine HECHT – Mme Jennifer JEAN-ELIE – Mme Auziria MENDES – M. Philippe PIERRE – Mme Catherine TOUPRY – Mme Nathalie TURLURE – Mme Laurence WAGNER.

Pouvoirs : Mme Karine ROUSSET à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Jean-Denis FINOT à M. Philippe PIERRE – M. Jean-Christophe PIEQUET à Mme Jennifer JEAN-ELIE.

Absents non excusés : M. Christian BIENVENU – M. Dominique DOUCET.

Mme Patricia SERRANO a été élue secrétaire.

Affaires générales

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Romain SEVILLANO, adjoint chargé de la culture et de la communication, pour demander des modifications :

- Au chapitre « Pouvoirs » :
Remplacer « M. Jean-Denis FINOT donne pouvoir à **Mme** Romain SEVILLANO » par « M. Jean-Denis FINOT donne pouvoir à **M.** Romain SEVILLANO ».
- Au chapitre « culture et communication » :
Remplacer le jury « **Villes fleuries** » s'est réunie » par le jury « **Villes et villages fleuris** » s'est réuni », et remplacer « **la boîte** à livres » par « **les boîtes** à livres ».

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2018, tenant compte des modifications, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un changement dans les délégations attribuées aux adjoints :

- Monsieur Bertrand GIRAUDEAU conserve l'urbanisme, les travaux et le développement durable.
- Madame Patricia SERRANO conserve les affaires sociales et reprend la partie « logement ». Cette délégation permet un lien avec les bailleurs sociaux, l'intervention dans des problèmes de voisinage... finalement en adéquation avec les affaires sociales et non les travaux. La délégation « cadre de vie » est supprimée.

1) Délibération n° 53-2018 : approbation du règlement intérieur du conseil municipal :

Monsieur le Maire reprend le règlement intérieur du conseil municipal approuvé en septembre 2014 par l'ancienne municipalité.

Afin de limiter les coûts de traitement et d'affranchissement pour l'envoi des convocations au conseil municipal, Monsieur le Maire propose de modifier l'article 2 page 3 laissant la possibilité d'envoyer la convocation par mail en lieu et place d'un courrier aux conseillers qui en feront la demande.

Il remarque une « coquille » dans l'article 13 page 7, il convient de remplacer à « huit dos » par « huit clos ».

Monsieur le Maire présente l'extrait de délibération et la soumet au vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-8, L2121-12, L2121-19, L2121-27-1 et L2312-1,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 avril 2018,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal en date du 25 septembre 2014,

Conformément à l'article 27 « application du règlement », il convient de renouveler le dit règlement,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

Vie scolaire, restauration scolaire et éducation

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, adjointe en charge de la vie scolaire, restauration scolaire et éducation pour faire le point sur sa commission.

Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU remercie Monsieur le Maire et expose :

La rentrée a eu lieu le 3 septembre, elle s'est globalement bien passée malgré la réorganisation du personnel et le retour de la semaine à 4 jours.

Trois mauvais aiguillages d'enfants dans les bus ont été relevés. Les trois familles concernées ont été reçues individuellement pour traiter le problème.

Les enfants participeront à la commémoration du 11 novembre :

- Les élèves de CE1-CE2 chanteront l'Hymne national
- Les élèves de CM1-CM2 liront un extrait de lettres des poilus
- Un élève de 3^{ème} fera la lecture du poème de M. Dominique DETEINDRE.

Finances

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Michel LEMSEN, adjoint en charge des finances pour faire le point sur sa commission.

Monsieur Jean-Michel LEMSEN remercie Monsieur le Maire et expose :

Il n'y a pas eu de commission depuis le 25 juin. L'élaboration du budget de fin d'année est en cours de réalisation en prenant en compte le budget voté, budget par budget et les modifications apportées (mise en place du périscolaire...).

Il présente les deux délibérations suivantes qui seront mises au vote par Monsieur le Maire. Il précise que les changements n'entraînent ni encaissement, ni décaissement donc pas de changement dans les dépenses.

2) Délibération n° 54-2018 : décision modificative budgétaire n° 1 :

Monsieur Jean-Michel LEMSEN expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des crédits complémentaires pour la somme de 20 € à la section d'investissement - Dépenses et Recettes - Chapitre 041 Opérations patrimoniales du Budget 2018. En effet, lors de l'établissement du Budget 2018, il a été pris en compte la somme de 844 € au lieu de 864 € correspondant aux frais d'annonce pour la mise en place de la vidéo protection.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2018, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 041 :

Article 21568 – (plus) : + 20.00 €

(Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile)

Recettes

Chapitre 041 :

Article 2033 – (plus) : + 20.00 €

(Frais d'insertion)

3) Délibération n° 55-2018 : décision modificative budgétaire n° 2 :

Monsieur Jean-Michel LEMSEN expose à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie de Meaux et afin d'être en adéquation avec l'instruction budgétaire et comptable M14, le mandat établi au profit de l'OGEC Saint Albert a été rejeté pour imputation erronée. Celui-ci a été émis au compte 6188 – Autres frais divers (Chapitre 011) pour la somme de 36 767.94 € au lieu du compte 6558 – Autres contributions obligatoires (Chapitre 65). Afin d'éviter le dépassement de chapitres, il est nécessaire de transférer la somme de 7 500.00 € du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante au budget de l'exercice 2018, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 :

Compte 6188 – (moins) : - 7 500.00 €
(Autres frais divers)

Chapitre 65 :

Compte 6558 – (plus) : + 7 500.00 €
(Autres contributions obligatoires)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2018
- d'approuver la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2018.

4) Délibération n° 56-2018 : groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés :

Pour plus de facilité et de justesse dans les calculs, Monsieur Jean-Michel LEMSEN présente le projet de groupement de commandes pour le marché de fournitures énergétiques.

Monsieur le Maire précise que le but est de rééquilibrer les finances.

Monsieur Jean-Michel LEMSEN présente la délibération suivante qui sera mise au vote par Monsieur le Maire :

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine-et-Marne.

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII (abrogé par l'ordonnance 2015-899),

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le programme et les modalités financières.
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,
- Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Sécurité, sport et vie associative

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel SEVILLANO, adjoint en charge de la sécurité, du sport et de la vie associative.

Monsieur Daniel SEVILLANO remercie Monsieur le Maire et expose :

Vidéoprotection :

Toutes les caméras sont installées sauf rue Raoul de Presles.

Un problème bientôt résolu sur l'installation de l'antenne sur le silo.

Une rencontre est prévue en fin de semaine avec des représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, de la Commune, de la Saur et du prestataire CITEOS pour l'installation d'un coffret de comptage au château d'eau.

Des tests seront réalisés avec les caméras de la Mairie, de la route d'Ocquerre et de la gare surtout pour la lecture des plaques d'immatriculation.

Opération « poubelles » avec la Police Municipale :

Des contraventions sont mises en place suite à un passage régulier des agents pour la propreté de la ville.

Opération « crottes de chien » :

Augmentation du nombre de distributeurs des sacs (environ 8/10 en plus).

Les déjections canines sont autorisées au square du Canal. Un périmètre sera établi avec du sable.

Partenariat entre la Police Municipale et la Gendarmerie :

Une convention est en cours de signature.

Associations :

Une réunion s'est déroulée en Mairie le samedi 15 septembre avec les représentants des associations. L'ensemble des participants est reparti satisfait des créneaux obtenus.

9 brocantes seront organisées voire 10 ou 11 suite à de nouvelles dates ajoutées depuis la réunion.

Sport :

Un incendie a eu lieu dans les tribunes du stade. Du matériel a été détruit. Un dépôt de plainte a été déposé par la Commune.

Monsieur Daniel SEVILLANO remercie les membres de la commission pour leur travail, notamment :

- Mme Catherine BEGUIN pour l'aide à la mise en place du système de sécurité de la foire
- M. Laurent COURTIAT pour l'aide à la mise en place de la vidéoprotection
- M. Valérian GILLOT pour l'aide dans le domaine du sport
- M. Philippe PIERRE pour sa disponibilité pour les points écoles
- M. Romain SEVILLANO pour l'aide technique et informatique
- Mme Monia CHATELET pour sa présence aux écoles
- Mme Laurence WAGNER pour son aide et sa présence notamment lors des obsèques de Madame BOUGLIONE.

Monsieur Daniel SEVILLANO donne la parole à Monsieur Valérian GILLOT pour parler de la réhabilitation du parcours de santé, étant le porteur de ce projet.

Monsieur Valérian GILLOT remercie Monsieur Daniel SEVILLANO et prend la parole :

Il a réuni 3 amis pour nettoyer le parcours de santé et le remettre en état. Un projet de réhabilitation de tables et de bancs est en cours pour permettre le pique-nique des familles. Pour plus de sécurité et de convivialité, le chemin de Villers sera divisé en deux parties permettant ainsi un passage pour les vélos et un pour les piétons avec mise en place de parcours pour le sport de corps.

Vie économique, liens avec les entreprises, artisans et commerçants

Monsieur le Maire prend la parole en l'absence de Madame Karine ROUSSET, adjointe en charge de la vie économique, excusée pour raison professionnelle.

Le volailler est arrivé sur le marché. Les démarches se poursuivent pour trouver des exposants sur le marché du vendredi, le but étant d'augmenter le nombre de commerçants.

Madame Karine ROUSSET établit un lien entre les commerçants et les propriétaires de baux commerciaux (Netto et Cocooning). Un quincaillier souhaite s'installer pour compléter l'offre existante (Pillaud Matériaux et entreprise de serrurerie). Elle accompagne et aide les personnes souhaitant s'installer (ex : informatique, dépôt vente).

Monsieur le Maire remercie les commerçants ayant accepté de participer à la foire.

Une réunion aura lieu en octobre après la foire, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne (CCI 77), les commerçants de la ville, les représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) et les élus de la Commune.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des représentants de la Poste qui lui ont présenté notamment les nouveaux services : assistance aux personnes, site internet commun de vente pour les commerçants, nouveau concept pour améliorer le service des clients.

Fêtes, cérémonies et évènements

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Brigitte PORCHER, adjointe en charge des fêtes, cérémonies et évènements.

Madame Brigitte PORCHER remercie Monsieur le Maire et expose :

11 novembre :

Pour le centenaire, l'association 14-18 en Somme organise un campement du samedi 10 au 11 novembre dans le parc de la Mairie. Diverses animations seront proposées.

Le vendredi 9 novembre, les écoles ainsi que le collège profiteront toute la journée de l'exposition organisée par l'association C.M.P. de Lizy qui aura lieu, salle Jean-Marie FINOT.

Deux conférences auront lieux :

Le vendredi 9 novembre à 19h : « La firme Renault dans la Grande Guerre » par un historien spécialiste de l'histoire automobile.

Le samedi 10 novembre à 11h : « La Grande Guerre » par un professeur d'histoire-géographie.

Déroulement du 11 novembre :

11h45 – bénédiction du Père Henri

12h15 – défilé de l'église jusqu'au monument aux morts

12h45 – arrivé aux monuments aux morts

Les élèves de CE1-CE2 – chanteront la Marseillaise

Les élèves de CM1 – CM2 – feront la lecture de recueil des poilus

Un élève de 3^{ème} fera la lecture du poème de M. Dominique DETEINDRE.

Un vin d'honneur sera servi après la cérémonie, les Maires du canton sont invités à participer.

L'affiche ainsi qu'un petit programme sont en cours d'élaboration.

La ville sera décorée en conséquence.

Noël :

Cette année le spectacle sera « Kaminka, petite fille des neiges ».

Une recherche d'idée originale est en cours pour la commande des chocolats.

Foire :

La foire aura lieu le 7 octobre sur une journée, avec une brocante organisée par la Mairie, rue Jean Jaurès et Place du Réseau Félix et une fête foraine

De nombreuses animations sont proposées en rapport avec le thème : vieux métiers, ferme vivante, camions militaire, pêche à la truite, voitures de collection, et de nombreux exposants...

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h par deux entrées : rue Neuve (Pont du Canal) et rond-point de la Mairie.

La sécurité sera assurée par la Police Municipale, la Gendarmerie et des bénévoles.

Madame Brigitte PORCHER ajoute qu'une demande de prêt de 10 chalets a été faite à la Commune de Meaux pour le Marché de Noël.

Pas de question sur l'activité de la commission.

Urbanisme, travaux et développement durable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand GIRAUDEAU, adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et du développement durable.

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU remercie Monsieur le Maire et expose :

Travaux église :

Les travaux de l'église se passent bien et se dérouleront sur une année. La pause d'échafaudage a eu lieu.

Salle Léonard de Vinci (au-dessus de Maison Rouge) :

Le plancher est à refaire entièrement. Les travaux devraient durer de septembre au 4 novembre minimum. La durée des travaux sera à déterminer en fonction de l'avancement des travaux.

Stagiaire en Urbanisme :

Nadia, jeune stagiaire en architecture et urbanisme, se déplace actuellement sur la commune pour faire un point complet (vétusté, accès...) avec Monsieur le Maire et Monsieur Bertrand GIRAUDEAU.

Le but étant d'établir un état des lieux complet des bâtiments communaux et de proposer les modifications à apporter dans les années à venir.

Elle est chargée de reprendre les réflexions sur la reconfiguration de Lizy.

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU ajoute qu'une opération « Nettoyons la nature » aura lieu le 30 septembre 2018 en partenariat avec le centre commercial Leclerc. Les élus souhaitent s'impliquer dans la démarche et demandent la participation d'un maximum de riverains (adultes et enfants). Rassemblement salle du Parc de la mairie pour la distribution du matériel de ramassage des débris.

Affaires sociales et logement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Patricia SERRANO, adjointe en charge des affaires sociales et du logement.

Madame Patricia SERRANO remercie Monsieur le Maire et expose :

Projet intergénérationnel :

L'initiative a eu du succès et sera reconduite. Des nouveaux adhérents se sont manifestés.

Repas de CM2 à la Maison de retraite :

Le premier repas test est fixé le jeudi 4 octobre. Le trajet jusqu'à la Maison de retraite se fera à pied avec 3 accompagnateurs. Le prix du repas est fixé à 2.50 €.

Madame Patricia SERRANO ajoute, que pour rééquilibrer les délégations, la commission reprend la partie logement pour plus de cohérence.

Monsieur le Maire présente ensuite un projet de convention pour l'enregistrement des demandes de logements sociaux. Actuellement, seule la commune de Mary-sur-Marne à adhérer au système d'enregistrement en ligne. Pour répondre à une demande du personnel communal, il est souhaitable de signer cette convention.

5) Délibération n° 57-2018 : convention pour l'enregistrement des demandes de logement :

Monsieur le Maire présente une convention entre l'état et les services d'enregistrement de la demande de logement social.

L'accès au Système National d'Enregistrement (SNE) permet à la Commune de consulter les demandes de logement social. Cet accès au SNE implique la signature de cette convention avec l'Etat.

Toute Commune ayant accès au SNE sera identifiée comme un guichet enregistreur des demandes de logement social sur le portail grand public du logement social.

En application des termes du code de la construction et de l'habitation, la convention fixe les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social en Ile-de-France. Elle n'est ni modifiable, ni adaptable, et s'applique dans son intégralité à chaque signataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Culture et communication

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Romain SEVILLANO, adjoint en charge de la Culture et de la Communication.

Monsieur Romain SEVILLANO remercie Monsieur le Maire et expose :

Boîtes à livres :

Deux boîtes à livres sont en cours de réalisation et de finalisation. Financées par la maison de retraite, elles ont été construites par une classe du CFA d'Ocquerre, décorées par les pensionnaires de la maison de retraite puis seront installées- une dans le parc de la Maire et l'autre à proximité de l'école maternelle -par nos services techniques début octobre.

A ce jour, 450 livres ont été récoltés pour alimenter les boites. Il remercie les donateurs et l'aide qui lui a été apporté pour le « tamponnage » individuel des livres.

Panneau lumineux :

Il sera installé Place de Verdun, vraisemblablement dans le sens de la gare.

Il servira à la diffusion d'informations municipales uniquement.

Lizy Mag :

La lecture du Lizy Mag est achevée et les corrections ont été apportées. Sa sortie est prévue courant de semaine et comportera 24 pages comme l'édition précédente. Merci aux collaborateurs.

Journées du patrimoine :

Les journées du Patrimoine se sont déroulées du 14 au 16 septembre 2018, en partenariat avec l'Office culturel.

Les enfants de nos écoles ont participé et ont pu découvrir l'histoire de notre église, de Maison-Rouge (symbole du passé industriel de Lizy) et du canal de l'Ourcq.

Le programme du week-end étant le suivant :

Samedi 15 septembre à 10h : conférence sur l'Ourcq en salle Chastagnol ;

Samedi 15 et dimanche 16 septembre à 14h30 : visite de Lizy sur le parcours traditionnel : église → Maison-Rouge → canal → cimetière.

Exposition des peintres et sculpteurs de l'Ourcq et du Multien :

Cette année, l'exposition des peintres et sculpteurs de l'Ourcq et du Multien réintègre la salle Maison-Rouge les 6 et 7 octobre prochains (soit en même temps que notre foire automnale – qui revient quant à elle sur une seule journée).

Le thème retenu cette année est « Le Cirque ».

Le vernissage et l'inauguration auront lieu le samedi 6 octobre à 11h30.

Conférences en marge du 11 novembre :

Le vendredi 9 novembre à 19h : « La firme Renault dans la Grande Guerre » par un historien spécialiste de l'histoire automobile ;

Le samedi 10 novembre à 11h : « La Grande Guerre » par un professeur d'histoire-géographie.

Villes et villages fleuris :

Le jury communal s'est réuni fin juin – 3 adjoints et deux membres de l'Office culturel – pour visiter une dizaine de lizéens. Une réflexion sera menée également pour effectuer une différence de notation entre pavillons et balcons, ceux-ci étant aujourd'hui évalués selon la même grille.

La remise des prix aura lieu courant mars. La date sera communiquée ultérieurement.

Projets culturels 2019 :

Un mois du théâtre sur quatre dimanches du mois de mars.

Enfance de l'Art 2019 :

Une rencontre avec les écoles est prévue début octobre pour en définir le thème de l'année.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire présente un mail de Monsieur Fabrice DELARGILLIERE au sujet de l'installation des compteurs LINKY.

Il précise que les compteurs ne sont pas la propriété de la Commune mais d'ENEDIS donc libre à chacun d'accepter ou non ce changement.

Pour les équipements extérieurs, EDF peut procéder au changement sans demander la permission au propriétaire. En revanche, pour les installations à l'intérieur des terrains, il est possible de refuser le changement. En cas de refus, l'intervention pour les relevés de compteurs sera facturée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ASSAD en Pays de l'Ourcq pour remercier du versement de la subventions 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association les Ateliers Main dans la Main pour remercier du versement de la subventions 2018.

Monsieur le Maire informe que Madame Karine ROUSSET et Monsieur Jean-Michel LEMSEN ont reçu, Monsieur AMOUR de la société ARCOLIA pour un projet d'éolienne.

La zone proposée se situe entre la ligne LGV (après les pompiers) et le rond-point avec la possibilité d'installer 8 éoliennes de 140 m de haut avec hélices. Il s'agit d'un premier rendez-vous de prise de contact. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Michel LEMSEN ne se positionnent pas en faveur de ce projet.

Monsieur Daniel SEVILLANO présente les prochaines animations sportives :

- Jeux coopératifs de l'école Saint-Albert au stade CORTOT le 28 septembre 2018
- Cross du collège Camille Saint Saëns le 10 octobre 2018 au matin.

Madame Jennifer JEAN-ELIE signale un problème de taillage de fleurs dans les terre-pleins route de Congis. Monsieur Bertrand GIRAUDEAU répond qu'il en avisera le service technique et en prend note.

L'ordre du jour est épuisé à 21h.

Questions du public

- Madame Françoise PIQUOT demande pourquoi autant de rues sont interdites au stationnement pendant la foire ?

Madame Catherine BEGUIN, conseillère municipale en charge de la sécurité de la foire lui répond qu'un périmètre est établi pour des raisons de sécurité (passage des pompiers) et délimite les accès principaux de la foire. Les consignes de sécurité sont imposées par la Gendarmerie.

- Madame Françoise PIQUOT parle d'un article publié par le journal La Marne sur la création de stationnements et le problème des poubelles, il y a environ trois semaines.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a échangé avec Madame Anaïs BERNARD, journaliste La Marne, et a demandé la publication d'un erratum la suivante semaine. Le dialogue est ouvert avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) au sujet du développement du commerce.

- Madame Françoise PIQUOT indique que l'idée de transférer les commerces à CLAAS n'est pas judicieuse puisque les commerces du centre-ville risquent de perdre tous les clients.

Monsieur le Maire lui répond que cette proposition émane de l'étude de la CCI mais que rien n'a été décidé à ce sujet.

- Monsieur Jean-Marc LEMAURE signale qu'il est urgent d'intervenir rue Moulins pour un problème de stationnement et de poubelles. Le passage de tracteur et semi-remorque est inadmissible. Il demande la suppression des 4 places de parking et de remettre les poubelles comme avant. Le local poubelle sert de déchetterie sauvage.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va prendre rapidement contact avec la CCPO afin d'étudier les possibilités de déplacement des poubelles et la création de stationnements. Il rappelle qu'il faut tenir compte de l'évolution des normes.

- Madame Jeannine TURLURE demande la position de la CCPO suite à la suppression des sacs à déchets verts, soi-disant en test cette année ?

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura certainement pas de changement mais il faut prévoir une alternative fiable comme le brûleur pour 2019.

La CCPO avait voté la suppression des sacs pour un an. Plusieurs personnes ont évoqué la possibilité de dépôt des déchets devant la CCPO pour témoigner de leur mécontentement.

- Madame Françoise PIQUOT demande où peut-elle consulter les dates des Conseils Municipaux ?
Monsieur le Maire lui répond que la convocation est affichée sur les 11 panneaux en ville, le site Internet, la page Facebook et bientôt sur le panneau lumineux.

- Madame Françoise PIQUOT craint que l'ancien salon de coiffure GINA GINO soit transformé en appartement.

Monsieur le Maire lui répond qu'un vendeur de vêtement était intéressé mais que le projet n'a pas abouti. Madame Karine ROUSSET recherche un repreneur potentiel.

Monsieur le Maire ajoute qu'une visite a eu lieu dans les locaux du cabinet du docteur DUCERF qui est à reprendre. Il souhaite faciliter le démarchage.

Monsieur JérémY RAMBLA précise que le salon de coiffure possède un appartement à l'étage et que le local reste en attente d'un commerçant.

- Monsieur Fabrice DELARGILLIERE signale un problème d'horaires de bus des écoles et des erreurs d'aiguillage à la rentrée.

Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU lui répond que les problèmes ont été pris immédiatement en compte et sont dus à de nombreux changements (passage à la semaine à 4 jours, prise de marque du nouveau personnel et de l'équipe enseignante). Elle précise que les ATSEM ont été formées en juin.

Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU informe qu'elle a alerté le Département sur le problème d'horaires puisque la commune n'est pas décisionnaire.

- Monsieur Fabrice DELARGILLIERE a constaté, lors d'une réunion, que les écoles sont sales.

Monsieur le Maire précise avoir fait le tour des locaux avant la rentrée et que l'ensemble des bâtiments scolaires étaient en état. Il précise qu'il restera vigilant sur l'entretien des locaux.

Madame Cindy MOUSSI-LE GUILLOU précise que les heures de nettoyage ont été réduites en Mairie uniquement, aucun changement pour les écoles avec un nettoyage journalier.

- Madame Nathalie HERPSONT se plaint du comportement délictueux de jeunes qui boivent sur la voie publique.

Monsieur le Maire lui répond que l'arrivée des caméras aidera à régler le problème, les caméras étant à bonne portée pour lire les plaques d'immatriculation et identifier des visages.

- D'autre part, une autre dame se plaint de la rue Raoul de Presles sur les problèmes de « rues » et que la Gendarmerie n'intervient pas malgré le signalement.

Monsieur Daniel SEVILLANO précise que la gendarmerie ne se déplace pas systématiquement pour le bruit. Il faut un minimum de 3 appels pour venir sur place. Les Gendarmes de Lizy et Saint-Souplets gèrent 40 communes.

- Madame Françoise PIQUOT demande la mise en place d'un miroir au stop route de Congis pour la sécurité.

Monsieur Bertrand GIRAUDEAU en prend note et en fera la demande au département.

Il précise être en contact régulièrement avec le département, dernièrement pour un passage piétons qui doit être mis en place au carrefour vers Mary-sur-Marne.

- Monsieur JérémY RAMBLA signale que la commune peut bénéficier de subvention pour le panneau lumineux.

Monsieur Romain SEVILLANO lui répond qu'il va se renseigner.

- Madame Françoise PIQUOT félicite Madame PORCHER pour le travail sur la foire.
Madame Brigitte PORCHER espère une très belle foire avec un maximum de gens déguisés.

La Secrétaire,
Patricia SERRANO

